



Direction départementale
des Territoires

Service Environnement
Eau Biodiversité

Police de l'eau

GAEC du Clos Saint Jean
4, rue du Noir Chemin
54200 BOUVRON

à l'attention de Monsieur Damien REMY

Nancy, le 12 janvier 2018

Référence : 20180212/CC - APMD

Vos réf :

Affaire suivie par : Christophe CAMBERLIN

mail : Christophe.camberlin@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Ligne directe : 03.83.91.41.37 – du service : 03.83.91.41.06

Fax : 03.83.28.04.23

Objet : Arrêté Préfectoral de mise en demeure de remettre en état le tronçon du ruisseau de Grimaneau situé entre les parcelles ZC n°47 et 49 à Bouvron.

PJ : Arrêté Préfectoral n° 2018-02-12

LRAR n° 1A14515943202

Monsieur,

Suite au rapport de manquement du 17 janvier 2018. Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral n° 2018-02-12, mettant en demeure le GAEC du Clos Saint Jean de remettre en état le tronçon du ruisseau de Grimaneau situé entre les parcelles cadastrées ZC n°47 et ZC n°49 commune de BOUVRON, avant le 31 mai 2018 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Par délégation, le Chef du Service de Police de l'Eau

Fabrice ARKI

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.